

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à André Théodore Brochard, 24 avril 1878](#)

## Jean-Baptiste André Godin à André Théodore Brochard, 24 avril 1878

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 avril 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Brochard, André Théodore \(1810-1882\)](#)

Lieu de destination47, rue Bonaparte, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin informe monsieur Brochard qu'à la crèche du Famelistère, les enfants sont couchés d'une manière qui permet d'éviter les inconvénients de la méthode des feutres absorbants décrits dans sa brochure *L'art d'élever les enfants*. Godin décrit les berceaux du Famelistère, leur matelas et leur entretien. Il lui envoie la brochure sur le Famelistère où il est question du mode de coucher des enfants. Godin souhaite que ses indications sur le mode de coucher les enfants puissent être portées à la connaissance des familles. Il joint à sa lettre des timbres postaux d'une valeur de 16 F pour un abonnement d'un an à son journal *La jeune mère* et 10 F pour 50 exemplaires de sa brochure *L'art d'élever les enfants*, à adresser à Marie Moret au Famelistère de Guise.

NotesLa lettre est signée : « Godin | Conseil général de l'Aisne ».

### Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Éducation](#)

Œuvres citées

- [Brochard \(André-Théodore\), \*L'art d'élever les enfants\*, Paris, l'auteur, 1877.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*La richesse au service du peuple : Le Familistère de Guise\*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)
- [La Jeune mère ou L'éducation du premier âge : journal illustré de l'enfance, Lyon, 1874-\[190?\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : nourricerie et pouponnat](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (214r, 215r, 216v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 24 Avril 78

214

Monsieur,

J'ai porté le plus vif intérêt à l'œuvre accomplie par vous pour apprendre à toutes les mères à élever leurs enfants; et considère comme un devoir d'appeler votre attention sur un mode de coucher dont on fait usage depuis plus de douze ans à la nourricerie de Familistère et qui ne présente absolument que des avantages. Dans votre brochure populaire: "l'art d'élever les enfants", tout en recommandant l'emploi des feutres absorbants, vous reconnaissez que ces feutres entretiennent sous l'enfant une certaine chaleur et qu'il y a des précautions à prendre pour les faire sécher, que cette opération doit avoir lieu en plein air. Ce sont là deux inconvénients que je ne compte pas le mode de coucher que je désire vous signaler. Il est complètement hygiénique et ne donne lieu à aucune odeur. Ce n'est qu'après avoir éprouvé, dans notre crèche contenant une trentaine d'enfants, des difficultés considérables avec les divers systèmes de coucher mis en usage que nous sommes enfin arrivés au suivant:

Les berceaux se composent d'un ovale en triangle de fer soudé, porté par deux montants, un à

M. le D<sup>r</sup> Rochard

chaque extrémité; celui de la tête forme la fleche du rideau en s'élevant au-dessus du lit; le tout est fixé sur deux pieds en fonte, reliés par une traverse. Une toile en fort coutil laciné sur l'ovale de fer compose le corps du berceau. Dans le fond de cette toile, 30 à 40 litres de gros son bien bluté sont mis et recouverts d'un petit drap sur lequel on couche l'enfant. L'oreiller peut également être fait de son.

Cette couche ne se pénètre pas d'humidité. Au lever de l'enfant, le son humide se trouve aggloméré en motte qu'on enlève facilement avec la main. Il est nécessaire de remettre un peu de son nouveau afin qu'il y en ait toujours la quantité  ~~voulue~~ voulue pour que le fond de l'enveloppe ne soit pas atteint par l'urine.

Tous les mois au plus la quantité entière de son du berceau doit être changée afin d'éviter toute fermentation.

L'hiver, nous n'avons jamais remarqué que l'enfant ait froid sur ce simple lit, moins chaud en été qu'une couche vaporisée et malséconde. Le mode de coucher réduit l'entretien journalier du berceau, pour tenir le lit constamment sec et propre, au changement d'un peu de son et d'un petit drap.

Quelques personnes font usage du son en couchant l'enfant dans le son arôme; nous

n'avons pas trouvé ce moyen d'un usage commode parce que le son s'attache à la peau et qu'il faudrait baigner l'enfant autant de fois par jour qu'on le lève. C'est par ce motif que nous avons été amenés à mettre un petit drap entre le son et l'enfant, et des années d'expérience nous ont donné la preuve que le problème du coucher des nourissons était ainsi résolu de la façon la plus simple et la plus commode.

J'ai déjà parlé de ce mode de coucher dans une brochure publiée au Familistère il y a quelques années. Je vous l'envoie par ce même courrier, si vous avez le désir de la consulter, vous trouverez à la page 110 ce qui touche à cette question.

Je serais heureux, Monsieur, que ces indications pussent être utilisées par vous pour le plus grand avantage des familles à qui vos livres s'adressent.

Je vous envoie ci-inclus seize francs en timbres-poste dont 6<sup>fr</sup> pour un abonnement d'un an à votre journal La jeune mère, et 10<sup>fr</sup> pour 50 exemplaires de votre brochure : L'art d'élever les enfants. Veuillez faire adresser cet envoi à Mad<sup>me</sup> Marie Moret au Familistère à Guise (Aisne).

Agreez je vous prie, Monsieur, l'assurance de mon entière considération

Georges G.

Conseiller général de l'Aisne